

DECLARATION DE CONSENTEMENT MUTUEL ECLAIRE
POUR LA POSE DE FILS TENSEURS PERMANENTS CRANTES

Cette déclaration doit être remise au patient avant l'intervention.

Ce document est un exemple de déclaration de consentement mutuel éclairé faite avec notre expert, le Dr Jean-Paul Foumentèze, dans le cadre de la procédure de pose du fil Infinite-Thread®. Ce document vous est fourni à simple titre informatif par le laboratoire Thread & Lift. Le praticien reste seul responsable du contenu de la déclaration de consentement mutuel éclairé proposée à son patient.

Je soussigné

certifie **donner mon accord** au Dr pour réaliser la pose de fils tenseurs permanents crantés au niveau du visage, du cou et des sourcils sous anesthésie

L'acte prévu le sera effectué à

Tarif : selon devis préalable établi ce même jour.

J'affirme avoir bien compris la méthode employée par le Dr

Cette technique fonctionne par l'ascension de la peau du visage, du cou et des sourcils si ces zones ont été choisies pour être traitées, ainsi que des tissus sous-cutanés grâce aux crans dont sont pourvus les fils implantés. Ces-derniers sont implantés à l'aide d'aiguilles non coupantes. Le crantage de chaque fil est bidirectionnel, sur une moitié par rapport à l'autre. Les fils crantés sont insérés depuis un point d'entrée situé au niveau de la tempe et/ou au niveau de la mastoïde. On va ainsi retrouver un ou plusieurs fils sous chaque joue ainsi qu'un ou plusieurs fils de chaque côté du cou et un fil dans chaque sourcil si ces zones ont été sélectionnées pour être traitées. Pour permettre cette technique, le médecin pratiquera une simple puncture ou éventuellement une petite incision dans le cuir chevelu afin de faciliter l'implantation du ou des fils.

Je confirme avoir été informé des bénéfices attendus de cette intervention et des alternatives thérapeutiques.

J'atteste avoir reçu une explication parfaitement claire sur le fil que je vais recevoir. Il s'agit du fil cranté nommé « Infinite-Thread® », doté du marquage CE selon la Directive 93/42/CEE relative aux dispositifs médicaux. Ce fil est fabriqué en France par le laboratoire *Thread & Lift*, disposant de la certification ISO 13485 : 2016. Il est uniquement composé de bio-matériaux (silicone solide et polyester).

Je reconnais avoir pu poser toutes les questions concernant cette intervention et avoir pris note des risques inhérents à toute intervention esthétique ou chirurgicale et en particulier ceux liés à cette intervention :

- ecchymose
- œdème et irrégularité temporaires de la peau
- infection
- tension ou douleur temporaires le long des fils
- gêne temporaire des mouvements du visage

Je confirme avoir signalé mes antécédents médicaux :

Mon traitement actuel est :

Je m'engage expressément à me rendre à toutes les consultations, à me soumettre à tous les soins et recommandations prescrits et à informer le médecin d'un éventuel problème même tardif afin que celui-ci puisse déterminer la conduite à tenir pour un maximum de sécurité.

Je m'engage, en cas de décision de retrait du ou des fils « Infinite-Thread® », à faire pratiquer ce retrait uniquement par un praticien certifié par le laboratoire Thread & Lift. Le laboratoire Thread & Lift tient à ma disposition, sur demande, la liste de ses praticiens certifiés.

J'atteste que le praticien a répondu à toutes mes questions, m'a informé et documenté sur l'intervention, va respecter un délai de réflexion légal de 2 semaines avant l'intervention, et que j'ai bien compris le déroulement et les risques de cet acte à visée esthétique.

Fait à, le

Signature :